

# Anciens (Nouvelle version 1.2.0)

---

Cette rubrique est maintenant disponible et montre tous les employés qui ont quitté l'entreprise séparément sous la tuile *ANCIENS*.

Un fichier d'employé est transféré dans un fichier d'ancien lorsque le dernier jour ouvrable est atteint (contrat) ou lorsque le statut d'emploi (données personnelles) est changé en ancien.

Lorsque le dossier de l'employé est devenu un dossier d'ancien, certains champs ne peuvent plus être édités.

Toutefois, il est toujours possible de modifier et de joindre ultérieurement des champs et des documents relatifs à la fin du travail, tels que la référence de l'emploi, dans le dossier de l'ancien.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique [Anciens](#).